

l'établissement de normes à l'égard des ventes publiques et l'approbation de ces ventes, des programmes de contrôle d'aptitudes pour les bovins de boucherie, les moutons et les porcs, l'expansion et la régie de l'insémination artificielle. Il administre aussi la surveillance des Associations d'engraissement des bestiaux, l'enregistrement des marques, l'inspection des marques, l'autorisation des bouchers, des commerçants de bestiaux et des parcs à bestiaux, les lieux de rassemblement et la vente des bêtes à cornes.

Le Service de l'industrie laitière applique la loi sur les producteurs de lait, la loi sur les aliments congelés et la loi sur la margarine. L'épreuve, le classement et l'achat des produits bruts par tous les établissements laitiers sont réglementés, tout comme les normes de construction, de fabrication, d'apprêt, d'hygiène et de la température des établissements laitiers et d'aliments congelés. Un service régulier d'épreuve des vaches destiné à fournir la base pour l'élevage, l'alimentation et le triage des bovins laitiers est fourni aux producteurs de lait et le laboratoire du Service effectue les analyses chimiques et bactériologiques nécessaires à la réglementation de l'industrie.

Le Service de l'aviculture applique des programmes visant à améliorer l'élevage des volailles, s'occupe de l'approbation des volailles en vue de la lutte contre la pullorose, délivre des permis aux couvoirs, aux marchands de gros, aux premiers réceptionnaires et aux camionneurs pour la manutention des produits avicoles.

Le Service vétérinaire, grâce à ses laboratoires, fait le diagnostic des maladies du bétail et des volailles, effectue des enquêtes sur les maladies, donne des conférences sur la science vétérinaire à l'Université de l'Alberta et à de nombreuses assemblées, et met en œuvre des programmes officiels visant à diminuer les pertes causées dans toute la province, tels la lutte contre la brucellose, l'inspection des parcs à bestiaux, le programme relatif à la santé des porcs, la mammité, etc.

Le Service de vulgarisation agricole compte 45 bureaux et emploie 59 agronomes et 21 économistes ménagères. Les agronomes et les économistes ménagères fournissent des renseignements et offrent leurs services aux familles rurales relativement à l'agriculture et à l'économie ménagère; ils encouragent aussi les programmes susceptibles de faire progresser l'agriculture et l'économie ménagère. Les Cercles 4-H sont administrés par ce Service. Le Service comprend les divisions principales suivantes: agronomes, économistes ménagères, Cercles 4-H, génie rural, radio et information, publications et auxiliaires visuels.

Le Service des fermes d'animaux à fourrure administre la délivrance des permis et l'exportation en ce qui concerne les animaux vivants et les peaux et aide à la solution des problèmes que posent le soin, l'élevage et l'amélioration des animaux à fourrure; le Service de la radio et de l'information donne une série de cinq émissions par semaine par le truchement de dix postes de l'Alberta; il publie aussi un bulletin hebdomadaire à l'intention de la presse et de la radio; le Service des eaux s'occupe des droits hydrauliques, du drainage, de l'irrigation et de l'aménagement hydro-électrique; le Comité de l'utilisation des terres et forêts (composé de représentants du Service des terres et forêts, de la Commission de l'énergie électrique, du ministère des Affaires municipales, de l'Université de l'Alberta et du ministère de l'Agriculture) veille à la bonne utilisation des terres agricoles peu rentables et le Service d'économie agricole étudie diverses questions d'économie agricole et conseille les cultivateurs sur l'exploitation agricole et la commercialisation des produits.

Les lois sur les prêts pour l'achat de fermes et sur l'amélioration des maisons de ferme permettent aux agriculteurs qui veulent acquérir des terres ou améliorer leurs maisons d'obtenir une aide financière. Des écoles d'agriculture et de formation professionnelle sont établies à Olds, Fairview et Vermilion.

Colombie-Britannique.—Le ministère de l'Agriculture de cette province compte quatre grandes divisions: le Service de l'administration a la direction générale des programmes agricoles, applique la législation, et rédige des rapports et des publications. Le Service exerce aussi une surveillance directe sur les sections suivantes: Grandes cultures, Pédologie, Pathologie des plantes, Entomologie, Apiculture, Marchés et statistiques, et Cercles d'agriculteurs et de fermières.